

Conseil du Travail de Québec

195, RUE BAYARD, QUÉBEC 8
TÉL.: 525-5007

M E M O I R E P R E S E N T E

P A R

L E

C O N S E I L D U T R A V A I L D E Q U É B E C

A L A

C O M M I S S I O N D ' E T U D E S U R

L A

F O R M A T I O N D E S A D U L T E S

QUÉBEC, LE 1ER DÉCEMBRE 1980

TABLE DES MATIERES

HISTORIQUE _____	1
REPRESENTATION _____	2
SON ROLE _____	3
LA SITUATION ACTUELLE _____	7
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU TRAVAIL DE QUEBEC_	14
RECOMMANDATIONS GENERALES _____	18
CONCLUSION _____	20

Aux membres de la Commission,

Le Conseil du Travail de Québec, organisme régional de la Fédération des Travailleurs du Québec a accueilli avec intérêt la décision du Gouvernement du Québec d'instaurer une Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes.

Il en est ainsi également des tournées régionales de consultations qui se tiennent dans toutes les régions du Québec depuis le 27 octobre dernier.

HISTORIQUE

Le Conseil du Travail de Québec a été formé le 11 mai 1957 suite à la fusion du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis et le Conseil du Travail de la ville et du district de Québec. Cette fusion a été rendue possible suite à une autre fusion qui eut lieu précédemment le 16 février 1957 au niveau provincial entre la Fédération Provinciale du Travail du Québec (FPTQ) et la Fédération des Unions Industrielles du Québec (FUIQ).

Notre organisme n'est ni un syndicat, ni une centrale syndicale mais plutôt une organisation regroupant des syndicats et des sections locales de syndicats à caractère international, canadien et provincial, agissant sur le plan régional dans tous les secteurs. Autrement dit, le Conseil du Travail de Québec est le regroupement de travailleurs syndiqués dont la délimitation géographique est la région administrative 03.

REPRESENTATION

Le Conseil du Travail de Québec représente quelques 32,000 travailleurs(euses), membres de différents locaux de syndicats affiliés à la Fédération des Travailleurs du Québec et est, par le fait même, l'organisme officiel de la F.T.Q. dans la dite région.

Les travailleurs(euses) que nous représentons oeuvrent dans différents secteurs d'activité tels que les travailleurs (euses) :

- 1- des mines et métallurgie
- 2- du textile
- 3- des forêts, bois, pâtes et papier

- 4- de la confection
- 5- de la construction
- 6- de l'alimentation
- 7- de la fonction publique et services publics provinciaux
- 8- de la fonction publique fédérale
- 9- des postiers et du service de livraison postale
- 10- des services
- 11- du commerce
- 12- des emplois de bureau
- 13- des arts graphiques
- 14- de la restauration
- 15- de l'information, spectacles et radiodiffusion, communication
- 16- de l'automobile
- 17- des machinistes
- 18- de l'industrie manufacturière
- 19- du transport: air, mer, terre

SON ROLE

Le Conseil du Travail de Québec a comme rôle de coordonner les activités des syndicats affiliés à deux niveaux:

- 1o Coordonner la représentation face aux gouvernements et autres organismes;
- 2o Encourager et coordonner des politiques communes dans le domaine des activités syndicales, négociation, éducation, santé et sécurité, condition féminine, etc...

De plus, ce dernier a pour rôle principal de s'occuper des problèmes sociaux et économiques des travailleurs (euses).

Sur ce dernier plan, les travailleurs(euses) que nous représentons et les membres de leur famille sont des usagers et notre organisme est un intervenant en matière de formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

La Commission d'étude et les tournées régionales de consultation sont donc une des priorités du Conseil du Travail de Québec et, à ce titre, désire sensibiliser les membres de la Commission sur les différents problèmes que rencontrent les travailleurs(euses) et apporter les corrections nécessaires en matière de formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

Nous ne prétendons pas être en mesure d'identifier tous les problèmes, ni d'être des experts en matière d'édu-

cation. Cependant, les expériences vécues particulièrement par nos affiliés dans le monde syndical en général démontrent l'importance pour notre organisme de participer à cette tournée de consultation régionale et place le Conseil du Travail de Québec comme un des principaux intervenants dans ces domaines. Il est donc important que notre organisme soit entendu et formule ses propres recommandations. Ces dernières originent de toutes les parties impliquées. A ce sujet, le Conseil du Travail de Québec croit également être en mesure d'éclairer la Commission sur les différents problèmes que nos affiliés et nous-même vivons concernant la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

L'éducation des adultes est donc devenue une priorité pour notre organisme et une réalité du système d'éducation.

Nous constatons

- 1o Que les politiques d'éducation des adultes et de la formation professionnelle ainsi que leur application demeurent inégales et discriminatoires pour les travailleurs(euses).

- 20 Que, même si nous avons assisté à une forme de démocratisation de l'éducation des adultes, il existe des inégalités quant à l'accès, en plus de soulever des problèmes dans l'imposition de certains critères d'orientation culturelle.
- 30 Que certains besoins et secteurs de formation sont plus privilégiés que d'autres.
- 40 Que l'éducation des adultes a été développée avant tout comme un outil de gestion de la main-d'oeuvre.
- 50 Que les programmes de support à l'éducation populaire autonome et à la promotion collective restent marginaux.
- 60 Et que finalement l'orientation actuelle unitaire est très discriminatoire.
-

LA SITUATION ACTUELLE

Education générale: En fonction des informations que nous avons de la part de nos affiliés, il nous apparaît qu'un grand nombre de travailleurs(euses) du Québec, lors de leur entrée sur le marché du travail, n'avaient qu'un degré de scolarité très minime.

Comparativement aux normes minimales requises par les employeurs aujourd'hui pour l'obtention d'un emploi ou d'une promotion, peu de ces travailleurs(euses) n'ont pas, même après plusieurs années de services, accédé à des postes supérieurs et mieux rémunérés dans leur entreprise à cause des programmes restrictifs leur enlevant la possibilité de parfaire leur formation générale (pédagogique).

Nous pouvons aussi mentionner que les programmes d'éducation financés par le Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre du Gouvernement du Canada s'adressent surtout à des gens de catégorie d'âge bien spécifique; que ce sont des cours organisés en fonction du chômage et ne consistent en réalité qu'en une forme de prestations d'assurance-chômage.

Le système d'éducation actuel au Québec ne permet pas à toutes les couches de la société d'y accéder librement. Les enfants de la classe ouvrière sont sous représentés dans les CEGEP et les universités.

La spécialisation des CEGEP occasionne à de nombreux jeunes des coûts de logement, transport et nourriture que même souvent les bourses d'études ne parviennent pas à combler.

Education professionnelle:

"Recyclage et technologie"

Les cours de recyclage sont très peu nombreux au niveau des institutions publiques. Par contre, nous nous apercevons que dans de nombreuses industries des cours de recyclage sont organisés par les employeurs et ce, sur les heures de travail et qu'ils le sont tout simplement en fonction d'une meilleure productivité. Encore faut-il ajouter que souvent ces cours de recyclage sont subventionnés par l'Etat.

Ce genre de cours donné par l'employeur couvre également les études pour connaître le fonctionnement des nouvelles machines (changements technologiques). Un nombre

très réduit de participants accède à ces cours, étant donné que, lors de l'instauration de ces changements technologiques, il y a habituellement des mises-à-pied qui suivent. Nous ne pouvons que conclure dans ce cas, que l'investissement du patronat est minime en matière d'éducation des adultes.

Egalement, les Centres de formation professionnelle ne rencontrent pas toutes les exigences qu'on attendait d'eux en matière d'éducation. Les cours qui y sont donnés sont très rarement axés sur les équipements et matériaux les plus modernes en usage, spécialement dans l'industrie de la construction. Il y a donc ici une lacune très grande à combler.

Dans un autre ordre d'idée, le pourcentage de formation donné par les employeurs est beaucoup plus élevé pour les cadres que pour les salariés. Plus que cela, nous trouvons également que la femme est traitée de façon discriminatoire à cet égard. Selon notre expérience et également selon les statistiques, la femme est placée dans un ghetto d'emploi bien spécifique à elle (exemple: sténo, dactylo, commis, infirmière, etc).

Education professionnelle:

" Perfectionnement "

Lorsqu'un travailleur désire se perfectionner personnellement, il rencontre plusieurs embûches qui, bien souvent, décourageront plutôt que de le motiver. Celui-ci doit suivre des cours de soir et de fin de semaine et ce, toujours en dehors des heures de travail. De plus, ces cours amènent un nombre d'heures considérables de travail à faire chez-lui, ce qui a pour effet que ce travailleur n'a plus le droit d'avoir de moment de répit et le pénalise au point de vue familial et social. Avec tout cela, le travailleur se retrouve avec des problèmes au niveau de sa santé autant physique que psychique. Si ce travailleur désire se rendre à l'Université, il rencontre un mur de pré-requis exigés favorisant ainsi l'élimination de plusieurs candidats qui n'ont pas eu la chance d'avoir une éducation secondaire et collégiale complètes.

Il est certains que pour ceux dont leur emploi est moins astreignant tel que cadre, spécialiste et travail de bureau, que les problèmes ci-haut mentionnés ne s'appliquent à peu près pas.

Education populaire:

"Socio-culturel"

Dans le cadre des programmes d'éducation aux adultes, des institutions affectent désormais certaines ressources éducatives à la réalisation d'activités davantage axées sur les besoins des collectivités sur la formation sociale et civique des citoyens. Dans les universités, on parle de services à la collectivité; dans les CEGEPS, d'éducation populaire par le biais, dans certains cas, de la formation sur mesure; dans les commissions scolaires, de formation populaire de formation socio-culturelle ou encore d'animation et de support à l'action communautaire.

Malheureusement, toutes ces interventions sont loin de servir de support à la promotion collective; la plupart sont encore conçues et réalisées dans une perspective de promotion et d'accessibilité individuelles; formation professionnelle, acquisition d'habilités manuelles (macramé, couture, mécanique auto, etc.) Après quelques années que les adultes s'inscrivent à des cours, les statistiques récentes de la DGEA donnent que les personnes qui s'inscrivent aux cours d'éducation populaire des commissions scolaires, viennent surtout de la classe moyenne et des milieux aisés.

Pour répondre à cette lacune, les milieux populaires ont organisé ce que nous pouvons appeler la contre école. Ils organisent des cours à la dimension de leurs besoins ex: centrales syndicales, A.C.E.F., groupes de locataires, action-chômage, etc.

Ces groupes, avec des moyens fort réduits ont développé et multiplié des comportements sur l'engagement social, la solidarité et la promotion collective. C'est en somme une révolution culturelle de la classe populaire, face à un système d'éducation qui leur est très difficilement accessible.

Education populaire:

"éducation syndicale"

L'éducation syndicale jusqu'à un certain point, est financée par des subventions fédérales et de la DGEA au Québec. En totalité, ces subventions ne représentent qu'un montant très minime accordé annuellement aux différents syndicats en fonction du nombre de personnes visées. Encore faut-il que cette éducation soit donnée sur les heures de loisirs sauf pour quelques cours subventionnés en partie par la Commission de santé et sécurité au travail (sécurité, santé et réclamation à la C.A.T.).

Les organismes populaires et syndicaux ont parfois des programmes de recherche et de formation qui requièrent les services des universités. Mais ces programmes ne sont pas toujours subventionnés et les travailleurs en paient une grosse part de la note.

Les maisons d'enseignement au Québec se disent ouvertes aux groupes populaires. En principe, c'est vrai, mais loin de là la pratique. Les coupures de subventions de l'Etat souvent contribuent à entretenir un climat de méfiance qui est négatif à la collaboration entre le réseau scolaire et les organismes populaires.

Somme toute, le travailleur québécois syndiqué ou non est défavorisé dans un système d'éducation populaire à cause des coûts astronomiques de l'éducation. Il ne doit actuellement se fier qu'à ses propres ressources financières et son savoir-propre.

- - - - -

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU TRAVAIL DE QUEBEC

Formation générale des adultes: Il nous faut à tout prix, rapatrier l'éducation des adultes à l'intérieur d'une politique générale de l'éducation, le contrôle par les usagers et un droit de négociation des contenus par ses usagers (démocratisation).

Pour assainir notre économie, former les travailleurs(euses) de façon polyvalente, afin qu'ils soient en mesure de comprendre et d'agir sur les processus de production. Il faut leur donner une formation professionnelle large, leur permettant de contrer l'absence de planification de la structure d'emploi et favoriser la poursuite de la qualification.

La gratuité des cours au niveau scolaire et collégial.

Donner au rattrapage scolaire, une priorité, lutter contre la marginalité des sous-scolarisés, qui sont généralement des chômeurs et chômeuses en puissance. Développer des programmes de formation à temps complet et avec allocation. Combattre par tous les moyens l'analphabétisme. Rendre une accessibilité accrue des cours aux personnes âgées.

Formation professionnelle des adultes: Pour une formation professionnelle des adultes efficaces, le gouvernement du Québec se doit de rapatrier du gouvernement fédéral toutes les politiques en matière de main d'oeuvre et d'éducation.

Le gouvernement pourra ainsi coordonner, les cours de formation professionnelle en relation directe avec ses politiques de main-d'oeuvre et de plein emploi et ainsi contrer le chômage. Il n'est pas suffisant de spécialiser des travailleurs, encore faut-il qu'il y ait un marché du travail pour les recevoir.

Il est indispensable que le Ministère du Travail soit le maître d'oeuvre en matière de formation professionnelle. Le Ministère de l'éducation pourrait se voir confier le domaine de la pédagogie dans une coordination très poussée avec le Ministère du Travail.

Déjà, l'entreprise favorise une certaine forme d'éducation professionnelle (cours pour les cadres, information technique pour les travailleurs, etc.) Nous souhaitons que ces cours de formation professionnelle soit accessible à plus de travailleurs (non cadre). Les travailleurs devraient recevoir une formation plus pous-

sée et ce, sur les heures de travail par le congé-éducation payé.

Education populaire: Nous souhaiterions que l'éducation populaire devienne plus accessible aux groupes défavorisés. Que des subventions plus fortes soient données aux organismes populaires dans leur propre programme d'éducation et de sensibilisation de leurs membres.

Les associations syndicales doivent à tout prix garder le contrôle complet de leur programme d'éducation (contenu des cours, cédules, etc.)

Une aide monétaire plus forte par voie de subventions gouvernementales serait appréciée. De leur côté, les associations syndicales doivent tenter de négocier dans les conventions collectives les congés éducation payés par l'employeur. Nous reviendrons sur le congé éducation payé de façon générale dans un paragraphe suivant.

Pour les associations syndicales, déjà des syndicats comme les Métallos Unis d'Amérique ont négocié avec certains employeurs les congés éducation payés. Nous croyons que cette politique devrait s'accentuer lors

de négociations futures par les autres syndicats. Cependant, une législation serait souhaitable, car vous comprendrez que la négociation des congés éducation payés n'est pas chose facile pour l'ensemble de nos travailleurs et que de plus, seulement environ 30% des travailleurs québécois sont syndiqués.

Le congé éducation payé: Le congé éducation payé, à notre avis, devrait s'appliquer à toutes les formes d'éducation des adultes. Une législation sur le congé éducation payé serait souhaitable pour les raisons suivantes:

1o formation générale: Pour permettre aux travailleurs (euses) qui n'ont pu le faire dans le passé, de poursuivre leur formation générale, afin d'avoir accès plus facilement aux promotions ou à l'amélioration de leur emploi dans l'entreprise. Ces congés éducation payés inciteraient plus de gens à parfaire leur formation générale et la résultante est qu'il y aurait diminution de l'analphabétisme dans l'entreprise.

2o Perfectionnement personnel: Qu'il soit possible à tous les travailleurs(euses) de suivre des cours de perfectionnement qui ne soient pas directement reliés à leur travail actuel.

- 30 Formation professionnelle: Pour développer la formation professionnelle des travailleurs(euses).
- 40 Formation syndicale: Pour permettre aux travailleurs (euses), dans le cadre de leurs organisations syndicales, d'assumer pleinement leurs responsabilités sociales et économiques.

RECOMMANDATIONS GENERALES

1- La formation syndicale constitue un droit des travailleurs de même qu'un élément essentiel à l'édification d'une société juste et démocratique.

L'éducation syndicale des travailleurs(euses) relève de leur organisation propre. Le gouvernement québécois doit poursuivre ses efforts dans le domaine du financement de la formation syndicale autonome. Les programmes initiés doivent par conséquent être maintenus, développés et consolidés. Ses efforts doivent porter aussi à rendre accessible les ressources du réseau public d'enseignement à tous les travailleurs québécois. Que l'on facilite l'accès aux possibilités et ressources publiques (salles, projection, écran, etc.) Qu'à l'aide de subventions gouvernementales, les centrales syndicales et les

syndicats puissent instruire tous les travailleurs des lois et des droits qui les concernent et qu'ils aient un pouvoir décisionnel dans la préparation des cours, l'engagement de formateurs ainsi que l'organisation technique telle que: location de salle, libération des travailleurs, transport, etc.

2- A) Que les syndicats aient un pouvoir décisionnel sur le contenu des cours professionnels subventionnés par l'Etat et donnés par l'employeur.

B) Que les usagers aient un pouvoir décisionnel lors de la préparation et l'élaboration des cours pour qu'ils soient pensés et donnés en fonction de leurs expériences (contrôle des usagers).

3- A) Prévoir des heures de travail réduites compensées en proportion de la durée des cours.

B) Prévoir des garderies gratuites pour ceux et celles qui suivent des cours.

4- Que les cours soient en relation des besoins du marché du travail à court et à long terme.

CONCLUSION

Nous ne prétendons pas avoir touché tous les problèmes que rencontre notre programme d'éducation du Québec. Nous nous sommes permis seulement de toucher ceux que nous connaissions. Nous croyons que d'autres organismes toucheront des points que nous aurions pu également souligner mais notre mémoire ne se voulait pas d'être hautement technique mais plutôt d'ordre pratique.

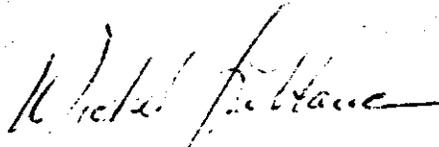
De plus, le problème de l'éducation sera touché par la Fédération des Travailleurs du Québec lorsqu'elle présentera un mémoire global pour l'ensemble des travailleurs (euses) du Québec qu'elle représente.

De plus, nous désirons souligner aux membres de la Commission que le Conseil du Travail de Québec appuie également les mémoires présentés par La Fraternité Unie des Charpentiers-Menusiers d'Amérique, locaux: 134, 752, 1064, 1427, 2090 ainsi que du local 7114 des Métallurgistes Unis d'Amérique.

Il est à remarquer que les problèmes, les attentes et les différents correctifs mentionnés par les charpentiers en matière de formation professionnelle s'appliquent également à la totalité des différents métiers de la construction.

Nous vous remercions très sincèrement de votre attention et espérons que vous tiendrez compte de nos recommandations.

Respectueusement soumis,



Michel Leblanc, président
Conseil du Travail de Québec

Québec, le 1er décembre 1980.